

ORDINIS

Siège Social : 19, rue Delorme - Boîte Postale 405 - 03004 MOULINS CEDEX - Tél. 04.70.46.95.46 - Fax 04 70.46.95.40

Associés Commissaires aux Comptes :

- Brigitte BERGEMIN
- Gérard MERGUI
- Alexis MOUSSERIN
- Xavier SOLA

Association d'Aide à Domicile des Centres Sociaux de l'Allier
Association loi 1901

20, Avenue Meunier
03000 MOULINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Association d'Aide à Domicile des Centres Sociaux de l'Allier
Association loi 1901

20, Avenue Meunier
03000 MOULINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' **Association d'Aide à Domicile des Centres Sociaux de l'Allier**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017, date d'ouverture de l'exercice, jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons des appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus. Ces appréciations portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, et n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Moulins, le 18 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
SAS ORDINIS

Brigitte BERGEMIN

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	2018		2017	PASSIF	2018	2017
	BRUT	AMORTISS. PROVISIONS				
ACTIF IMMOBILISE						
- Immobilisations incorporelles	70 190,79	68 570,79	1 620,00	- Réserve générale	907,84	907,84
- Immobilisations corporelles	196 244,68	143 691,29	52 553,39	- Réserve de compensation des déficits SIAD	357 224,39	357 224,39
- Immobilisations financières	30 751,87		30 751,87	- Excédents affectés à l'investissement SIAD	7 015,80	7 015,80
				- Excédents affectés à la couverture du fonds de roulement		
				- AAD	267 940,48	267 940,48
				- SIAD	10 000,00	10 000,00
				- Report à nouveau		
				- AAD	395 945,53	89 121,81
				- SIAD	156 099,68	164 120,35
				- Résultat de l'exercice		
				- AAD	121 682,31	306 823,72
				- SIAD	-137 132,44	-4 661,41
				- Dettes non opposables aux tiers financiers	-279 078,64	-282 437,90
				- Subvention d'investissement	6 157,67	6 127,01
TOTAL	297 187,34	212 262,08	84 925,26	TOTAL	906 762,62	922 182,09
				PROVISIONS PRISQUES & CHARGES		
				FONDS DEDIES	435 294,24	436 009,62
ACTIF CIRCULANT				DETTES		
- Avances & acomptes s/commandes	2 760,00		2 760,00	- Emprunt et dettes financières		
- Créances				- Dettes fournisseurs	393 868,60	305 474,78
- Créances clients	348 043,21	22 145,10	325 898,11	- Dettes fiscales et sociales	1 791 699,00	1 903 438,30
- Créances diverses	277 864,30		277 864,30	- Dettes diverses	114 610,73	31 051,90
- Valeurs mobilières de placement						
- Disponibilités	2 886 165,10		2 886 165,10	PRODUITS CONSTATES D AVANCE		
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	64 622,42		64 622,42	TOTAL	2 735 472,57	2 675 974,60
TOTAL	3 579 455,03	22 145,10	3 557 309,93	TOTAL GENERAL	3 642 235,19	3 598 156,69
TOTAL GENERAL	3 876 642,37	234 407,18	3 642 235,19			

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2018				PRODUITS	2018				2017			
	AAD	SIAD PA	SIAD PH	ESA		TOTAL	AAD	SIAD PA	SIAD PH		ESA	TOTAL	
													2017
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>													
- Achat de matières consommables	1 801 974,80	1 240 317,36	84 466,04	49 948,14	3 176 706,34	3 068 900,52				8 069 956,45			8 133 250,01
- Autres achats et charges externes	269 368,16	89 672,78	6 106,76	10 031,67	375 169,37	426 078,01				3 735 928,96			3 827 953,29
- Impôts, taxes et vers. assimilés	4 949 924,57	1 550 182,40	105 587,98	166 274,27	6 771 949,22	6 790 283,52				22 342,32			24 528,00
- Salaires et traitements	1 131 031,55	583 703,27	39 750,42	65 274,80	1 819 760,04	1 836 320,70				127 900,94			194 945,33
- Charges sociales	27 405,98	5 135,64	349,74	1 628,86	34 520,22	27 736,60				6 677,09			274 970,41
- Dotation aux amortissements & aux provisions	33 171,05				33 171,05	34 710,18				6 566,86			9 454,44
- Engagements à réaliser /subventions accordées	1 784,36				1 784,36	1 911,50				12 583,22			14 838,83
- Autres charges													
TOTAL	8 214 650,47	3 469 011,45	236 240,94	293 157,74	12 213 060,60	12 185 941,03				12 185 532,51			12 479 940,31
<u>CHARGES FINANCIERES</u>													
TOTAL										3 462,07			5 054,41
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>													
- Sur opération de gestion	23,75	20,84	1,42	1,49	47,50	604,28							
- Sur opération en capital	1 118,41	6 854,43	466,76	5,21	8 444,83	6 205,31				1 080,51			2 970,89
- Sur exercices antérieurs	202,40	23,54	1,60	1,69	229,23					2 626,83			8 317,32
- Dotations aux amortissements et aux provisions										122,65			139,80
TOTAL	1 344,56	6 898,81	469,80	8,39	8 721,56	7 109,59				3 707,34			11 288,21
<u>IMPOTS SUR LES BENEFICES</u>													
TOTAL DES CHARGES	772,80	1 023,50	27,87	52,83	1 877,00	1 070,00							
TOTAL DES CHARGES	8 216 767,83	3 476 933,76	236 738,61	293 218,96	12 223 659,16	12 194 120,62				3 299 771,90			12 496 282,93
<u>SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT</u>													
TOTAL GENERAL	121 682,31		6 822,74	33 206,68	161 711,73	302 162,31				177 161,86			177 161,86
TOTAL GENERAL	8 338 450,14	3 476 933,76	243 561,35	326 425,64	12 385 370,89	12 496 282,93				3 476 933,76			12 496 282,93

ANNEXES

EXERCICE 2018

ANNEXES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur bilan ACTIF
- Notes sur bilan PASSIF

Exercice clos le : 31 décembre 2018

Durée : 12 mois

<u>Total bilan avant répartition</u> :		3 642 235,19 €
<u>Résultat comptable</u> :	déficit	-15 450,13 €
<u>Résultat administratif</u> :	excédent	131 421,80 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25 avril 2019 par les membres du Conseil d'Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ continuité de l'exploitation,
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ♦ amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue,
- ♦ congés payés :
 - pour les droits acquis de l'exercice : 10% de la rémunération
 - pour les droits acquis afférents aux exercices antérieurs : le plus élevé des deux montants entre 10% des rémunérations de la période de référence et le maintien de salaire

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements retraite bruts :

405 287 €

Application de la Convention Collective Nationale des Organismes d'Aide à domicile ou de maintien à domicile.

Ils ont été calculés par salarié d'après le nombre de mois d'ancienneté acquis au 31/12/2018, soit

- après 5 ans d'ancienneté = 0,50 mois de salaire
- après 10 ans d'ancienneté = 1 mois de salaire
- après 15 ans d'ancienneté = 1,5 mois de salaire
- après 20 ans d'ancienneté = 2 mois de salaire
- après 25 ans d'ancienneté = 2,5 mois de salaire
- après 30 ans d'ancienneté = 3 mois de salaire

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	Au 1/1/18	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/18
2051 Logiciels	70 190,79			70 190,79
231 Immobilisations corporelles				
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	70 190,79			70 190,79
2150 Installation, aménagements ...	11 246,59			11 246,59
2183 Matériel de bureau & informatique	89 456,29	21 441,90		110 898,19
2184 Mobilier	20 233,84	2 605,16		22 839,00
2188 Autres matériels	51 338,42	987,60	1 065,12	51 260,90
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	172 275,14	25 034,66	1 065,12	196 244,68
275 Dépôts & cautionnements	300,00			300,00
27612 Fonds logement		30 451,87		30 451,87
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	300,00	30 451,87		30 751,87
TOTAL GENERAL	242 765,93	55 486,53	1 065,12	297 187,34

Amortissements	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
28051 Logiciels	67 490,79	1 080,00		68 570,79
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	67 490,79	1 080,00		68 570,79
28150 Installation, aménagements ...	6 512,46	1 254,26		7 766,72
28183 Matériel de bureau & informatique	74 469,80	8 736,48		83 206,28
28184 Mobilier	10 192,02	2 073,41		12 265,43
28188 Autres matériels	31 941,12	9 495,56	983,82	40 452,86
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	123 115,40	21 559,71	983,82	143 691,29
TOTAL GENERAL	190 606,19	22 639,71	983,82	212 262,08

S.A. ORDINIS

Société de Commissaires aux Comptes
19 rue Delorme
BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE

2 760,00

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Créances clients	348 043,21	337 712,39	10 330,82
Autres créances	277 864,30	277 864,30	
TOTAL GENERAL	625 907,51	615 576,69	10 330,82

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/18	Dotation	Reprise	Au 31/12/18
Provisions pour dépréciation				
49 Provisions p/clients douteux	16 360,78	10 876,69	6 462,72	20 774,75
49 Provisions p/cptes débiteurs douteux	354,14	1 120,35	104,14	1 370,35
TOTAL PROVISIONS	16 714,92	11 997,04	6 566,86	22 145,10

ETAT DES DISPONIBILITES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques à l'encaissement			
Remise chèques services	7 317,59	7 317,59	
Mandats à l'encaissement			
Crédit Agricole - compte courant	316 710,37	316 710,37	
Crédit Agricole - Livret A	78 935,02	78 935,02	
Crédit Agricole - Livret CSL	1 577 278,86	1 577 278,86	
Crédit Agricole - Dépôt à terme	900 000,00	90 000,00	810 000,00
Intérêts courus non perçus	5 000,47	24,63	4 975,84
Caisse	922,79	922,79	
TOTAL GENERAL	2 886 165,10	2 071 189,26	814 975,84

S.A. ORDINIS

Société de Commissaires aux Comptes

19 rue Delorme

BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS - AAD

Valeurs	Au 1/1/18	Apport	Reprise	Au 31/12/18
1068 Autres réserves	907,84			907,84
10685 Excédents affectés à la couverture du fonds de roulement	267 940,48			267 940,48
110 Report à nouveau - solde créditeur	246 775,19	264 231,06		511 006,25
119 Report à nouveau - solde débiteur	-157 653,38		42 592,66	-115 060,72
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS - AAD	357 970,13	264 231,06	42 592,66	664 793,85

FONDS ASSOCIATIFS - SIAD

Valeurs	Au 1/1/18	Apport	Reprise	Au 31/12/18
10682 Excédents affectés à l'investissement	7 015,80			7 015,80
10685 Excédents affectés à la couverture du fonds de roulement	10 000,00			10 000,00
10686 Réserve de compensation des déficits	357 224,39			357 224,39
110 Report à nouveau - solde créditeur	164 120,35	156 099,68	164 120,35	156 099,68
119 Report à nouveau - solde débiteur				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS - SIAD	538 360,54	156 099,68	164 120,35	530 339,87

DETTES NON OPPOSABLES AUX TIERS FINANCEURS - SIAD

Valeur au 01/01/2018 :	-282 437,90
Variation :	3 359,26
Valeur au 31/12/2018 :	-279 078,64

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

ETAT DES SUBVENTIONS

Valeurs brutes	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
1318 Subvention d'équipement CNSA	94 938,92		94 938,92	
1318 Subvention d'équipement ARS	27 618,92		21 118,92	6 500,00
138 Autres subventions d'investissement	426,97	1 416,54		1 843,51
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	122 984,81	1 416,54	116 057,84	8 343,51

Etalement	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
13918 Subvention d'équipement CNSA	94 938,92		94 938,92	
13918 Subvention d'équipement ARS	21 684,03	1 272,35	21 118,92	1 837,46
13918 Autres subventions d'investissement	234,85	113,53		348,38
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	116 857,80	1 385,88	116 057,84	2 185,84

ETAT DES PROVISIONS

NEANT

FONDS DEDES

	Au 1/1/18	Dotation	Reprise	Au 31/12/18
1941 Fonds dédiés s/subv fonct - AAD	8 708,40	33 171,05	8 708,40	33 171,05
1942 Fonds dédiés s/subv fonct - SIAD	6 588,52			6 588,52
1944 Fonds dédiés s/subv fonct - SIAD SPASAD	26 001,78			26 001,78
1945 Fonds dédiés s/subv fonct - SIAD PA	170 853,30		23 555,47	147 297,83
1946 Fonds dédiés s/subv fonct - SIAD PA (indus infirm)	96 463,35		1 622,56	94 840,79
1947 Fonds dédiés s/subv fonct - SIAD PA (formation)	127 394,27			127 394,27
TOTAL FONDS DEDES	436 009,62	33 171,05	33 886,43	435 294,24

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	393 868,60	393 868,60		
Personnel et comptes rattachés	997 080,86	997 080,86		
Sécurité Sociale & autres organismes	586 965,37	586 965,37		
Etat & autres collectivités publiques	207 652,77	207 652,77		
Autres dettes	114 610,73	114 610,73		
TOTAL DETTES	2 300 178,33	2 300 178,33		

S.A. ORDINIS

Société de Commissaires aux Comptes
19 rue Delorme
BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX

ELEMENTS DIVERS

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN : 1 235 551,92

<input type="checkbox"/>	Intérêts courus	Néant
<input type="checkbox"/>	Personnel charges à payer	789 908,20
<input type="checkbox"/>	Organismes sociaux charges à payer	192 949,43
<input type="checkbox"/>	Autres organismes sociaux	153 542,68
<input type="checkbox"/>	Etat impôts	6 381,02
<input type="checkbox"/>	Etat charges à payer	47 729,07
<input type="checkbox"/>	Divers charges à payer	45 041,52

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 64 622,42

PRODUITS CONSTATES D' AVANCE : Néant

CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS 8 444,83

PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS 12 479,49

<u>EFFECTIFS EN ETP</u>	2017	2018	VARIATION
A1 -Agent à domicile	113,16	119,53	6,37
B1 -Employé(e) à domicile	46,49	48,19	1,7
C1 -Auxiliaire de vie sociale	55,32	52,61	-2,71
C2 - Aide médico-psychologique	1,78		-1,78
B3 -Employé(e) de bureau	4,37	2,54	-1,83
C5 - Secrétaire	4,6	7,99	3,39
D3 - Assistant technique	0,94	2	1,06
D5 - Responsable de secteur	1,59		-1,59
E10 - Responsable de secteur (E)	11,44	11,46	0,02
E11 - Conseiller technique	1,04	1	-0,04
F1 - Cadre administratif	1,95	2	0,05
F2 - Cadre de secteur		0,47	
E4 - Ergothérapeute	1,04	1	-0,04
E4B - Psychomotricienne	0,92	1	0,08
A5 - Agent de soins	2,88	5,39	2,51
B5 - Agent de soins (B)	2,81	1,94	-0,87
C2 - Aide médico-psychologique	12,21	10,23	-1,98
C3 - Aide soignant(e)	40,84	38,82	-2,02
C9 - Auxiliaire de vie C9 (CDD)	0,6	1,31	0,71
F3 - Coordinateur de service de soins	7,85	8,65	0,8
F4 - Responsable de service	2,08	1	-1,08
	313,91	317,13	2,75